

APPEL A PROJETS



OCCUPATION D'UN BAR-SNACK (PETITE RESTAURATION) SUR LA PLAGE
D'ANGON

COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Talloires-Montmin est une commune située entre lac et montagnes dans l'agglomération du Grand Annecy. Elle est née de la fusion entre les communes de Montmin et de Talloires et possède une population d'environ 2 000 habitants.

Classée en « station de tourisme » et reconnue comme touristique, la commune propose de nombreuses offres de loisirs (Plages, randonnée, parapente, vélo, aviron, voile, cayonning, etc.) impliquant une forte fréquentation de son territoire durant la saison estivale et la nécessité de proposer au public présent, des services, notamment de restauration.

A ce titre, la commune possède un snack-bar sur la plage d'Angon et souhaite, par le biais de cet appel à projets, trouver un prestataire afin d'en assurer la gestion.

LOCALISATION

Le restaurant est situé Plage d'Angon, 74290 TALLOIRES-MONTMIN. (Parcelle AL 352)

Il est à noter que la parcelle AL350 appartient à l'Etat. Celle-ci doit faire l'objet d'une acquisition de la part de la commune, actuellement en attente d'une proposition que l'Etat doit lui faire.

A ce stade, la commune ne peut garantir l'occupation de la parcelle AL350. (*Voir plan en annexe*).

DESCRIPTION ET ATTENDUS

Le snack-bar est composé :

- D'une terrasse environ 54m² sur la parcelle AL 352, même superficie sur la parcelle AL 350
- D'un bar de 30m²
- D'une réserve de 30m²

Le local est mitoyen de toilettes publiques nettoyées par les services de la commune et devant rester accessibles à tous.

Il est attendu une présence de mai à septembre, tous les jours (en fonction de la météo). Une période plus importante pourra être proposée par les candidats. A ce titre, la commune informe qu'une ouverture en avril est envisageable, son territoire pouvant être particulièrement visité à cette période, en cas de beau temps.

La commune aimerait une ouverture à même de proposer une restauration le midi et le soir. L'ouverture ne pouvant aller au-delà de 22h. (Les volets devant être fermés).



CARACTERISTIQUES DU BAIL

Nature du bail

L'occupation se fera par le biais d'une convention temporaire d'occupation domaniale sur lequel aucun fonds de commerce ne pourra être reconnu. Il sera de 7 ans, non-renouvelable.

La prise de possession pourra se faire dès le mois d'avril/mai 2025.

Loyer et charges

Les candidats devront, lors de la remise de leur offre, proposer un montant de redevance pour l'exploitation du snack.

Ce montant devra être en adéquation avec le plan économique établi. Celui-ci ne devra pas être inférieur à 35 000 € pour l'année.

Impôts, taxes et assurances

La taxe foncière est à la charge du Propriétaire. Les autres taxes directement ou indirectement attachées aux locaux seront à la charge du preneur (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, etc.).

L'Occupant devra assurer l'ensemble du bien pour les activités concernées, et notamment couvrir la responsabilité civile, délictuelle et contractuelle pour tout risque susceptibles de porter atteinte au bâti et/ou aux tiers.

L'Occupant sera redevable des charges liées à la consommation d'eau et d'électricité.

Type de restauration

La restauration exigée est une restauration de type rapide pouvant être complétée par la vente de produits type : glace, gaufres, crêpes, etc.

L'intérêt de la commune n'est pas d'offrir une véritable offre de restauration, le territoire en étant déjà largement pourvu. Le lien entre le snack et la plage devant se faire naturellement et facilement, la commune portera une attention particulièrement au fonctionnement des deux espaces durant l'exploitation du local.

La licence III devra obligatoirement être exploitée.

Activités interdites

Les activités doivent se limiter à la proposition d'une offre de restauration et de buvette.

Clause particulière

La commune sera particulièrement attentive au respect du voisinage et aux nuisances que l'activité générera.

Aussi, aucune musique extérieure ne saurait être tolérée (1 soirée par mois durant l'été, le Preneur bénéficiera d'une autorisation exceptionnelle avec fermeture à 23h) et les clients ne pourront être accueillis au-delà de 22h.

Etat des locaux et investissements à prévoir

Les lieux seront pris dans leur état au moment de l'entrée en jouissance, sans pouvoir exiger du Propriétaire aucune remise en état, aucune réparation ou réfection, ni lui faire aucune réclamation quelconque à ce sujet et sans pouvoir exercer aucun recours pour vice de construction, dégradation, voirie, insalubrité, humidité, infiltrations et même pour toutes autres causes quelconques intéressant l'état des locaux et même en cas de vice caché ou de force majeure.

Conditions de dépôt des candidatures

Dossier à élaborer

Les personnes physiques ou morales devront joindre un dossier de candidature, comportant les pièces suivantes :

- **Eléments personnels et juridiques :**
 - Extrait K-bis de la société si le porteur de projet est une personne morale déjà existante
 - Copie ou projet des statuts pour les porteurs de projet qui prévoient de créer une personne morale
 - CV du ou des porteur(s) de projet
 - Copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
 - Avis d'imposition (au titre de la structure porteuse)
 - Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, de la régularité de sa situation fiscale et sociale
- **Eléments financiers**
 - Plan de financement du projet sur la durée du contrat
 - 3 derniers bilans comptables (si le porteur du projet est une personne morale déjà constituée)
- **Eléments relatifs au projet**
 - Lettre de candidature (motivation du candidat, etc.)
 - Projet d'activité avec horaires et jours d'ouverture, organisation, originalité, plus-value apportée, intégration de l'offre dans l'environnement, clientèle visée...
 - Expérience du candidat et ses références dans l'activité

Délai de dépôt des candidatures

La candidature pourra être reçue :

- Par lettre RAR ou remise directement contre récépissé l'adresse suivante :
27 rue André Theuriet, 74290 TALLOIRES-MONTMIN
- Par mail à l'adresse suivante : juridique@talloires-montmin.fr

Ce dépôt devra être fait au plus tard le : **6 janvier 2024 à 12h**

Conditions de visite des lieux

La visite de l'ensemble pourra être effectuée en prenant contact avec la collectivité : 04 50 66 76 54, accueil@talloires-montmin.fr ou juridique@talloires-montmin.fr

Modalités de sélection des candidatures

Les offres seront jugées selon les critères suivants :

- Les conditions financières : 40 % (Montant de la redevance)
- Organisation générale de l'activité : 50 % (Amplitude horaire, type de menus, projet et politique générale, lien entre la plage et le snack, présentation des menus, moyens humains envisagés, gestion de l'activité au regard de la météo, etc.)
- Critère environnemental : 10% : le candidat est invité à indiquer toutes les actions qu'il souhaite mettre en place afin de réduire son empreinte et encourager les bons gestes de consommation.

Des suggestions sur la convention future pourront être faites. Durant son exécution, il pourra faire l'objet d'avenants qui devront respecter les conditions substantielles du contrat et devront être votés par le Conseil Municipal.

Une négociation pourra être engagée avec les candidats ayant présenté les meilleures offres.

Si aucun projet n'est jugé satisfaisant, la Commune se réserve le droit de relancer un appel à projet ou de ne pas y donner suite.

Renseignements

Les renseignements techniques et administratifs concernant cet appel à projet commercial pourront être obtenus auprès :

- juridique@talloires-montmin.fr ou **04 50 66 76 49**

